

## GROUPES SCOLAIRES

Les quatre groupes scolaires publics de Granville, regroupant la maternelle et l'élémentaire accueillent les enfants par secteur géographique, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de **8h30 à 11h30** et de **13h30 à 16h30**.

École Pierre et Marie CURIE



École Jules FERRY



École des Docteurs LANOS



École Jean MACÉ

Chers parents !

Chaque année, la Ville de Granville offre aux enfants des classes maternelles, un spectacle de Noël et des dictionnaires pour les élèves de CM2.

Chaque établissement scolaire dispose d'une association de parents dont le but est de soutenir les projets pédagogiques des écoles.

Renseignements auprès des écoles.



**Château Bonheur** - Accueil de Loisirs

Dès l'âge de 3 ans, l'enfant peut y être accueilli les mercredis (en journée ou en demi-journée), ainsi que pendant les vacances scolaires.

**Il est nécessaire de procéder à l'inscription à l'accueil de loisirs en prenant rendez-vous.**

## TARIFS - 2017 > 2018

	Enfant granvillais	Enfant non granvillais
Accueil périscolaire du matin	0,84€	1,15€
Restauration scolaire	De 0,60€ à 4,19€	De 4,67€ à 5,60€
Accueil périscolaire du soir	1,17€	1,66€
Château Bonheur Journée	6,35€	14,60€

## L'ESP@CE FAMILLE

[www.espace-famille.net/ville-granville](http://www.espace-famille.net/ville-granville)

La Ville de Granville met à disposition un outil qui permet d'un simple clic, d'avoir accès aux différentes informations sur les écoles granvillaises.

Les comptes familles sont accessibles par un identifiant et un mot de passe indiqués sur votre facture.

> Consultez l'actualité des écoles : menus, animations, portes ouvertes, sorties découvertes,...

> Effectuez vos démarches administratives : accueil personnalisé, consultation des factures ...



## INFORMATIONS PRATIQUES

**Service Éducation, Enfance, Jeunesse**

Bâtiment Bazeilles, rue du Roc  
50400 GRANVILLE

Tél. 02 33 91 40 80  
[educationviescolaire@ville-granville.fr](mailto:educationviescolaire@ville-granville.fr)

**Château Bonheur** - Accueil de Loisirs

1499, rue de Vaudroulin  
50400 GRANVILLE

Tél. 02 33 79 32 10  
[chateau.bonheur@ville-granville.fr](mailto:chateau.bonheur@ville-granville.fr)  
<http://www.ville-granville.fr/>

# TEMPS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

2017 - 2018  
GRANVILLE



## RESTAURATION SCOLAIRE



Les restaurants des groupes scolaires Jean Macé et Pierre et Marie Curie sont équipés d'un self. Un site de restauration indépendant existe dans chaque groupe scolaire. Les enfants sont accueillis par le personnel communal dans une ambiance chaleureuse.

Les menus, élaborés par une diététicienne, à partir d'un plan alimentaire équilibré, sont confectionnés par la Cuisine Centrale de la Ville et sont livrés chaque jour en liaison froide sur les quatre sites de restauration scolaire.

Pour un meilleur accueil, les plus petits déjeunent dès **11h30**, les plus grands à partir de **12h30**.

Le temps du repas doit être pour l'enfant :

- un temps pour se nourrir.
- un temps d'éducation à l'apprentissage du goût.
- un temps de détente.
- un temps de convivialité.



Les enfants atteints de troubles de santé (allergies, maladies...) doivent être pris en charge dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI).

Cette démarche doit être engagée par la famille auprès du médecin scolaire.

## SEMAINE DU GOÛT 9>15 OCTOBRE 2017

Chaque année, la restauration scolaire participe à la *Semaine du goût* sur des thématiques : le chocolat, les produits de la mer ou encore les légumes d'automne... L'occasion pour les professionnels d'échanger avec les enfants et découvrir les restaurants scolaires.

## ANIMATIONS PÉRISCOLAIRES DU MIDI



La pause méridienne s'étend de **11h30 à 13h30**, où les enfants peuvent :

- Déjeuner au restaurant scolaire et participer gratuitement à l'animation proposée.
- Déjeuner à leur domicile et participer gratuitement à l'animation proposée.
- Déjeuner à leur domicile et reprendre les cours à 13h30.

La ville de Granville propose aux enfants granvillais, des animations sur le temps du midi, qui ont pour objectif de développer leur curiosité intellectuelle, de leur faire découvrir des centres d'intérêt nouveaux.

Ainsi, ils s'inscrivent à un atelier : sport, culture, activités manuelles et scientifiques, sur une période de 4 semaines (les lundis, mardis, jeudis) et le vendredi ils peuvent choisir une autre activité.

Les enfants ne participant pas tous les jours aux animations, se verront proposer uniquement l'espace récréatif.

Les enfants sont encadrés par des animateurs municipaux et des éducateurs sportifs.

## HORAIRES DES ANIMATIONS

Les horaires peuvent être modifiés, afin de respecter le bien-être des enfants dans les groupes.

	PAUSE MÉRIDIANNE (11h30-13h30)		
<b>PS, MS, (GS)</b>	REPAS 11h30 > 12h30	TEMPS RÉCRÉATIF / SIESTE / TEMPS CALME 12h30 > 13h30	
<b>(GS), CP, CE1, CE2</b>	REPAS 11h30 > 12h30	TEMPS RÉCRÉATIF 12h30 > 12h40	TEMPS D'ANIMATION 12h40 > 13h20
<b>CM1, CM2, ULIS</b>	TEMPS D'ANIMATION 11h40 > 12h25	REPAS 12h25 > 13h15	TEMPS RÉCRÉATIF 13h15 > 13h20

## TEMPS PÉRISCOLAIRES MATIN & SOIR



### > 7h30 à 8h30, accueil périscolaire

Le temps du matin est un moment calme où activités libres et jeux de société occupent les enfants.

À l'école Pierre et Marie Curie, il est proposé un accueil à partir de 7h00 jusqu'à 8h30.

**Ce dispositif concerne les parents travaillant avec des horaires particuliers et qui, au préalable, ont effectué une inscription spécifique.**

### > 16h30 à 18h30, accueil périscolaire

Sur le temps périscolaire du soir, après un temps de récréation, un goûter est proposé aux enfants.



Pour les enfants en cycle élémentaire, une aide aux leçons, encadrée par les animateurs, est mise en place tous les soirs de la semaine.

Des jeux et activités sont proposés jusqu'à l'arrivée des parents pour les enfants qui n'ont pas de leçons ou qui les ont terminées.

L'accueil périscolaire est encadré par du personnel municipal et des animateurs diplômés.

À l'école Pierre et Marie Curie, il est proposé un accueil de 16h30 jusqu'à 19h30.

**Ce dispositif concerne les parents travaillant avec des horaires particuliers et qui, au préalable, ont effectué une inscription spécifique.**